



SEANCE DU 27 MAI 2025
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le vingt-et-un mai s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David adjoints,
 MMES BARBE Viorika GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline et MM., AUBERT Hervé, BOITTIN Etienne et HOUTIN Jean-Christophe.

Etaient excusés : MME CHAUDET Denise

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné Mme PRAMPART Maryline conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11

Quorum 06

Présents 10

Votants 10

Approbation du compte-rendu de la réunion 8 avril 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 08/04/2025.

Ordre du jour

- Adressage lieudit Les Planches

Questions diverses :

- Demande mise en place abris arrêt car du Pâtis ;
- Rachat parcelle de la Touche avancement ;
- Recrutement agent communal ;
- Information sur la reprise du restaurant ;
- Avancement aménagement du bourg ;
- Information enduit route de COSMES 5-6 juin.

- **Délib 2025-05-01 : Adressage lieudit les Planches**

Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, le numérotage des habitations constituant une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses et de procéder à leur numérotation.

Par délibération 2018-05-03 du 15 mai 2018, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage de toutes les voies communales, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Suite au rachat du lieudit Les Planches, La Poste a fait une demande par mail le 7 mai dernier afin qu'un adressage soit mis en place. **Il est important de prendre en compte le nouveau chemin créé par les nouveaux propriétaires route de Denazé.**

Il est proposé d'attribuer à cette habitation l'adresse **201 chemin des Planches.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Accepte la proposition de Monsieur le Maire,**
- **De VALIDER le nom attribué à l'habitation du lieudit Les Planches**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Questions diverses :

- Demande mise en place abri arrêt de car du Pâtis

Odile Gohier, Maire de Denazé à contacter Monsieur Le Maire afin de l'informer que des enfants de Denazé utiliseraient l'arrêt de car du Pâtis à compter de la rentrée prochaine.

Elle demandait s'il était possible qu'un abri soit créé dont la charge financière serait supportée à moitié par les 2 communes avec l'intervention des agents communaux.

Le Conseil est d'accord sur le principe. Il faut prévenir Daniel BANNIER. Il serait préférable de mettre un abri démontable.

- Rachat parcelle de la Touche avancement ;

Les propriétaires ont été retrouvés et les informations transmises à Maître MARSOLLIER-BIELA.

Cette dernière a adressé un courrier officiel à l'une des filles qui a pris contact avec la Mairie.

La parcelle a été achetée à l'origine par Maurice RADE en 1977 au prix de 10 francs le m². La parcelle fait 913m².

Les propriétaires actuels n'ont jamais fait construire, c'est la commune qui entretient celle-ci depuis des années sans contrepartie financière. Il y a quelques années, cette parcelle avait mise en vente mais n'avait pas trouvé preneur. Il faudrait demander à Maître MARSOLLIER-BIELA un avis sur le prix mais il est possible d'envisager une proposition d'achat à 10€ le m².

➤ Recrutement agent communal ;

L'annonce a été mise en ligne du 28 mars jusqu'au 15 mai.

La mairie a reçu 4 candidatures. Les 4 candidats ont été reçus le mercredi 21 mai par Mme DESHARBES du CDG 53, Gérard LECOT, Rémi GAROT et Christophe COUËTOUX.

Le maire fait un résumé de cet après-midi d'entretien et annonce la candidature retenue. Le candidat sera embauché avec un contrat d'1 an et une période d'essai de 3 mois.

La personne sera contactée demain et convoquée la semaine prochaine afin de connaître sa décision.

Une période de tuilage avec Thierry sera prévue ainsi qu'une matinée avec Régine pour la salle des fêtes.

➤ Information sur la reprise du restaurant

Le mandataire judiciaire a donné l'autorisation pour que des visites du site puisse avoir lieu.

Des visites ont eu lieu et 2 personnes sont intéressées. Une demande de réhabilitation du logement du commerce a été faite auprès de la CCPC car les potentiels repreneurs souhaiteraient loger sur place.

➤ Avancement aménagement du bourg ;

Réunion de présentation de la phase pro avant appel d'offre avec TECAM prévue le lundi 23 juin à 10h. Une réunion de Conseil devra être prévue rapidement après cette présentation.

Pas encore de retour de la Préfecture pour la DETR et pour l'Amende de Police le dossier sera vu en juillet.

Le Conseil Départemental a été informé des projets de travaux et va budgétiser pour 2026 la bande de roulement.

➤ Information enduit route de COSMES 5-6 juin ;

La circulation sera interdite les 5 et 6 juin car des travaux de gravillonnage sur la RD286 entre LA CHAPELLE et COSMES sont prévues.

La copie du courrier a été mise dans les boîtes aux lettres des riverains concernés.

Contrôle des équipements sportifs : société retenue SOCOTEC ;

Installation d'un coffret électrique fermé au plan d'eau : prendre contact avec le chargé d'affaires de TEM 53 ;

Rencontrer Mme DAVOUST au 24 rue de la Gare ;

Vente de la maison des époux Bellanger 17 000 € ;

Travaux étang : prévoir une réunion avec le Comité des fêtes et les autres associations courant juin pour fixer une date pour continuer les travaux (planter piquets, mettre fagots...) ;

Discussion pour les élections municipales de mars 2026

Heure de fin de réunion : 22h30

Proposition de date du prochain conseil : le mardi 1^{er} juillet 2025 à 19h00 à la salle Benjamin Anger

Le secrétaire de séance
PRAMPART Maryline

Le Maire
Gérard LECOT